

13050/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 septembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 septembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre néerlandais et de quatre suppléants néerlandais du Comité des régions

E 9666



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 septembre 2014
(OR. en)**

13050/14

CDR 92

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre néerlandais et de quatre suppléants néerlandais du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre néerlandais et de quatre suppléants néerlandais du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE¹ et 2010/29/UE² portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015. Le 18 janvier 2011, par la décision 2011/41/UE³, M. H.P.M. (Henk) KOOL a été nommé membre et M. H.A.J. (Henk) AALDERINK, M. J.P.W. (Jan Willem) GROOT et M^{me} L.W.C.M. (Loes) van der MEIJS ont été nommés suppléants jusqu'au 25 janvier 2015. Le 11 décembre 2012, par la décision 2012/779/UE⁴, M^{me} J.H.M. (Jon) HERMANS-VLOEDBELD a été nommée suppléante jusqu'au 25 janvier 2015.

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22

² JO L 12 du 19.1.2010, p. 11

³ JO L 19 du 22.01.2011, p. 17

⁴ JO L 342 du 14.12.2012, p. 45

- (2) Un siège de membres du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. H.P.M. (Henk) KOOL.
- (3) Quatre sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de MM. H.A.J. (Henk) AALDERINK et J.P.W. (Jan Willem) GROOT, et de M^{mes} J.H.M. (Jon) HERMANS-VLOEDBELD et L.W.C.M. (Loes) van der MEIJS,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

- M. O. (Onno) HOES, *Burgemeester (maire) de Maastricht*

et

b) en tant que suppléants:

- M^{me} A. (Annemiek) JETTEN, *Burgemeester (maire) de Sluis,*
- M. R. (Rob) JONKMAN, *Wethouder (échevin: membre du collège municipal) de la municipalité d'Opsterland,*
- Mr H.J.J. (Henri) LENFERINK, *Burgemeester (maire) de Leiden,*
- Mr C.L. (Cornelis) VISSER, *Burgemeester (maire) de Twenterand.*

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
